

Date de convocation : 24/11/2022
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 08
Votants : 11

Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 Décembre 2022

Le deux décembre deux mil vingt-deux à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Claude SAYAGH, Mme Caroline DOUBLIER, M. Frantz MOUSSU,
Mme Florence GLANARD, Mme Brigitte REY, M Jean-Yves LE SOURD, M. Manuel HENRY

Absents et représentés:

M Pascal DEBUYSERE représenté par M Jean-Claude ROBIN
M Michel GLANARD représenté par M Claude SAYAGH
M. Thomas ROBIN représenté par Mme Caroline DOUBLIER

Absents :

M. Stéphane AUDUREAU
Mme VERBRUGGHE Aurélie
M. Yohann LEPORE – BACHELET
M Michaël HADENGUE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Caroline DOUBLIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

Après avoir débattu, l'ensemble du Conseil Municipal a décidé de ne pas délibérer sur le partage de la taxe d'aménagement à la CCPH. Une décision sera prise après la tenue du Conseil Communautaire du 22 décembre 2022.

2022-23: Modification des statuts du SIE-ELY : à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°DRCL-BICCL-2017328-0001 portant création du SIE-ELY,
Vu la délibération DEL/2022/011 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 25/10/2022 approuvant la modification des statuts du SIE-ELY, indiquant le changement d'adresse physique du Siège Social du Syndicat,
Vu les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Adopte la modification des statuts du SIE-ELY approuvée par le comité syndical du SIE-ELY le 25/10/2022 et applicables à partir du 01/01/2023

Questions diverses

➤ *Circulation dans le bourg et ses hameaux*

- Route de Boissets aux Millerus (route de la Vaucouleurs): depuis plusieurs mois, la circulation sur cet axe a fortement augmenté.

Une réunion avec les représentants de la CCPH, le Maire de Boissets et M ROBIN a eu lieu sur place pour constater la situation.

La CCPH proposait de mettre en place des caniveaux le long de cette route. Le financement de ces travaux était à la charge des communes. Cette solution n'a pas été retenue.

Après consultation avec le Maire de Boissets et approbation par la CCPH, **une solution de sens unique dans le sens Boissets -> Les Millerus a été trouvée.**

Le Conseil Municipal a longuement débattu sur l'intérêt de ce changement. La crainte étant que les véhicules déviés circulent dans le bourg à haute vitesse.

- Chemin des Pierres : suite à plusieurs réclamations d'administrés concernant la sécurité et la vitesse excessive sur cette voie, une étude sur le changement du sens de circulation est en cours.

La solution serait de mettre **le chemin des pierres en sens unique dans le sens Bourg -> Le Haut Arbre ; et mettre en sens unique le chemin des Millerus dans le sens Le Haut Arbre -> Bourg.**

Cette solution ne faisant pas l'unanimité auprès du Conseil Municipal, il a été décidé de procéder à une expérimentation de 2 ans.

Des devis de fourniture des différents panneaux ont été demandés et sont à l'étude.

- Moulin à vent : création de 2 « Stop » à l'intersection Route de Flins Neuve Eglise et Rue du Moulin à vent.

Décalage du panneau « 45 » à la limite du territoire.

➤ Monsieur Le Maire et l'ensemble du conseil municipal vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu le Samedi 07 janvier 2023 à 18 h à la salle polyvalente.

➤ L'agent technique, Eric HARDY a demandé sa mutation dans une autre commune à partir du 1^{er} mars 2023. Une procédure de recrutement va être lancée par la mairie.

Tour de Table

Michel GLANARD demande que la pose de l'enrobé du parking jouxtant le terrain soit réalisée.

Manuel HENRY attend un retour d'Orange pour l'installation de la fibre à la mairie.

Caroline DOUBLIER présente rapidement un projet de « vide grenier »

La séance est levée à 23h30

Le Maire,



La Secrétaire